

Serons pas de pire condition et il m'a [mandé — *Ed.*] que nous devrions faire venir de France des engages que nous aurions pr La notre moins quicy et qui ne nous couteroient rien pour Le passage

[Endorsed: "5 mars 1702 facture."']

MON REVEREND PERE

Pax Xⁱ.

Après avoir bien ecri Je n'ay pu me dispenser de repondre icy pour 256^{fl.} 10s pour Jean Baptiste chevalier qui nous a servi prés de 3 ans — Et qui vouloit me quitter icy ou il trouvoit a gagner Jusqua 400^{fl.} par an outre qui Je luy engage pr. une 4^e. année qui commencera Le 27 Juillet de cette année et finira le meme Jour de Lannée 1703. En presence de temoins, signee, Je ne scache pas quil ait Recu plus de 50 escus pr. les 3 anneess. C'est la pitoyable nēssité ou je me suis reduit devoir cet^e esté les 3 missionnaires Ilinois sans aucune homme qui m'obligé de luy promettre 200^{fl.} pr. cette 4^{eme}. annee mais afin quil n'en conte que 150^{fl.} a quebec Je prie V. R^{ce}. de payer Les 50^{fl.} que Je luy donne de surplus et que je luy ay avancee, sur l'argent que V. R^{ce}. doit avoir Recu de pr. Lila et de pr. Laseur co^e. Je luy ay mandé quils me le marquent par leurs Lettres. ainsi ne mettre que 206^{fl.} 10s sur les comtes de quebec payer pr chevalier sur ses gages de 3 années qui finissent le 27 Juillet de cette annee 1702 et quoyque Je luy aye promis 50^{fl.} de surplus il rien conte ici que 50 escus a quebec pr La p^e. annee puisque nous luy payerō Les 50^{fl.} que Je luy avance sur Largent que V. R^{ce}. a amoy. et Je La prie de payer prompte-